

## **Actualités de l'ORMR : trousse à outils contre l'intimidation des aînés d'EAPO, rappel de la date limite de paiement de la facture annuelle et de présentation de la DAR (21 mars 2024)**

### **Prévention de la maltraitance des personnes âgées Ontario lance une trousse d'outils contre l'intimidation des aînés**

Prévention de la maltraitance des personnes âgées Ontario (EAPO) s'est associé au Collège Sheridan pour lancer un projet de lutte contre l'intimidation des aînés. Ce projet vise à doter les aînés, y compris les résidents des maisons de retraite ainsi que les membres de leur famille et les membres du personnel et les titulaires de permis et les exploitants des maisons de retraite, d'une trousse à outils contre l'intimidation spécialement conçue pour les personnes âgées.

EAPO et le Collège Sheridan sont en train de procéder à l'évaluation et à la mise en place de la trousse à outils et cherchent des maisons de retraite disposées à faire office de sites de déploiement. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la participation en tant que site de déploiement, veuillez cliquer [ici](#) (en anglais uniquement).

Pour en savoir plus sur le projet, consultez le site Web du [Center for Elder Research du Collège Sheridan](#) (en anglais uniquement). Veuillez adresser vos questions et demandes de renseignements à [Kristen Madsen](#) (Ph. D.) ou à [Liza Franses](#).

### **RAPPEL : date limite de paiement de la facture et de présentation de la Déclaration annuelle de renseignements (DAR)**

L'ORMR rappelle à toutes les maisons de retraite qu'elles ont jusqu'au **1<sup>er</sup> avril 2024** pour payer leur facture de droits annuels et présenter leur [Déclaration annuelle de renseignements \(DAR\)](#) obligatoire. Il incombe aux titulaires de permis de veiller à ce que leur(s) établissement(s) règle(nt) la facture et présente(nt) la DAR avant la date limite.

Accessible au public, le [barème des droits de l'ORMR pour 2024-2025](#) donne une vue d'ensemble de tous les droits exigibles par l'ORMR pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

Les titulaires de permis et les gestionnaires de maisons de retraite qui ont des questions au sujet du paiement de la facture ou de la présentation de leur DAR peuvent communiquer avec l'équipe du service à la clientèle de l'ORMR en envoyant un courriel à [info@rhra.ca](mailto:info@rhra.ca) ou en composant le 1 855 275-7472.